REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2943

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association My Presqu'île pour la mise en œuvre d'un plan de redressement de sa situation financière

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2943

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association My Presqu'île pour la mise en œuvre d'un plan de redressement de sa situation financière

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

L'association My Presqu'île porte, depuis 2006, la démarche de management de centre-ville sur le périmètre de la Presqu'île de Lyon. Elle constitue un outil partenarial unique réunissant des acteurs publics et privés aux profils variés : collectivités territoriales, chambres consulaires, commerçants indépendants, grandes enseignes, unions commerciales, établissements bancaires, bailleurs et opérateurs immobiliers. Ce collectif permet une mutualisation des moyens et une coordination efficace des actions en faveur de l'attractivité, du dynamisme commercial et de la qualité de vie de la Presqu'île. L'association intervient ainsi sur des champs d'action multiples et complémentaires : accompagnement individuel et collectif des commerçants du territoire, structuration de l'offre commerciale, promotion et animation du territoire, accessibilité du territoire, logistique urbaine, sécurité, propreté, cadre de vie et accompagnement des transitions.

Au cours des dernières années, My Presqu'île a également su renforcer son rôle d'interface opérationnelle entre les pouvoirs publics et les commerçants. L'association a activement contribué à de nombreux groupes de travail institutionnels (plan Lumière, charte terrasses, logistique urbaine, gestion des déchets professionnels, concertation des professionnels dans le cadre du projet Presqu'île à Vivre), tout en assurant une forte présence sur le terrain aux côtés des acteurs économiques locaux. Elle porte également des actions concrètes à fort impact pour les commerçants : événements fédérateurs (Lyon Braderie Festival, Show les Pentes), guides de promotion du commerce local, développement de partenariats avec des services de collecte de biodéchets ou de livraison urbaine décarbonée, etc.

Dans ce contexte de mutation de la Presqu'île de Lyon, la démarche de management de centre-ville portée par l'association My Presqu'île est structurante, au service de l'attractivité commerciale, de la cohésion territoriale et de l'accompagnement des transitions économiques et écologiques. Ainsi, par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4237 du 26 mai 2025, la Métropole de Lyon a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'association My Presqu'île pour la réalisation d'actions de soutien et d'accompagnement des commerçants dans le cadre du projet Presqu'île à Vivre pour l'année 2025.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4406 du 7 juillet 2025, la Métropole a également approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de l'association pour son programme d'actions 2025 relatif au management de centre-ville.

Toutefois, la situation financière de l'association My Presqu'île fait aujourd'hui apparaître un déséquilibre structurel significatif. Cette dégradation progressive de la situation financière de l'association s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels et structurels :

- en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'association a fait le choix, à titre exceptionnel et dans une logique de solidarité économique, de ne pas facturer de cotisations aux commerçants de la Presqu'île de Lyon. Cette décision, prise dans une logique de complémentarité avec les actions de soutien en faveur de l'économie de proximité, notamment déployées par la Métropole et la Ville de Lyon, a entraîné une perte significative de recettes. L'association a alors été contrainte de puiser dans ses fonds propres et sa trésorerie pour assurer la continuité de ses missions. Cet effort, bien qu'indispensable à l'époque, continue aujourd'hui de produire ses effets sur les équilibres financiers de la structure,

- l'association est confrontée depuis plusieurs années à une baisse tendancielle des adhésions et à une augmentation des cotisations impayées. Cette évolution, qui s'observe à l'échelle nationale, traduit une fragilisation du modèle économique des structures de management de centre-ville, dans un contexte où les commerçants font face à une succession de crises affectant leur capacité à s'engager financièrement, même de manière modeste,

- l'association a enregistré un retrait de certains partenaires privés, notamment parmi les grands acteurs de l'immobilier commercial. Bien qu'ils demeurent des contributeurs majeurs et structurants du modèle économique de l'association My Presqu'île, la baisse de leur niveau d'engagement financier a renforcé les tensions budgétaires de la structure. Là encore, cette évolution s'inscrit dans une dynamique plus large observée dans d'autres métropoles françaises, dans un contexte de mutation des pratiques de consommation et de repositionnement stratégique des foncières commerciales ou des entreprises de gestion d'actifs.

En conséquence, l'association accumule des déficits successifs depuis plusieurs années, aboutissant à des fonds propres fortement négatifs, - 155 398 € à la fin 2024. Par ailleurs, ce déficit des fonds propres a un impact direct sur le niveau de la trésorerie de l'association, avec des tensions récurrentes fragilisant sa capacité à assurer le paiement des dépenses courantes ainsi que le remboursement des dettes. À fin 2024, ces dernières s'élevaient à 204 419 €, incluant 61 593 € de dettes financières et 142 826 € de dettes d'exploitation

II - Objectifs

Dans un contexte de transformation profonde de la Presqu'île, marqué par des enjeux de résilience, de concertation renforcée avec les usagers et d'adaptation des modèles économiques locaux, une aide exceptionnelle permettrait à l'association My Presqu'île de poursuivre ses actions et contributions qui concourent à la vitalité du centre-ville au bénéfice des commerçants, des habitants et de l'ensemble des usagers du cœur de la Métropole.

Ainsi, l'association My Presqu'île sollicite le soutien exceptionnel de la Métropole et d'autres partenaires, dont la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes Lyon Métropole pour la mise en œuvre d'un plan préventif de redressement de sa situation financière.

III - Plan préventif de redressement de la situation financière de l'association 2025-2026

L'association My Presqu'île a pris, dès 2023 puis en 2024, plusieurs décisions ayant pour objectif le redressement progressif de ses finances. Elle a, notamment, réduit ses charges externes et de fonctionnement (optimisation des actions de l'association, de ses dépenses évènementielles et de communication, réduction des frais fixe, etc.). Les économies réalisées sur l'exercice 2023 ont été de 25 000 € et de 60 000 € sur l'exercice 2024.

Ces économies restent toutefois insuffisantes.

L'association My Presqu'île souhaite poursuivre l'assainissement de sa situation financière en mettant en œuvre un plan préventif de redressement. Ce dernier doit lui permettre de rééquilibrer son modèle économique afin qu'il ne génère plus de déficits, de retrouver une autonomie financière par l'apurement du déficit des fonds propres et de reconstituer sa trésorerie. Ce plan préventif de redressement se traduira principalement par :

- une priorisation des projets à fort impact économique, avec l'objectif de développer les recettes afférentes (Lyon Braderie festival notamment),
- une relance de la dynamique d'adhésion pour accroitre le niveau des recettes de l'association,
- le renforcement de l'engagement des financeurs par la consolidation et la reconstitution des partenariats,
- la poursuite de la réduction des charges de fonctionnement et des coûts fixes,
- la réorganisation des ressources humaines, incluant le recrutement d'un nouveau directeur.

Avec la mise en œuvre de ce plan préventif de redressement sur 2025-2026, l'association My Presqu'île espère atteindre, en cumul, des économies de l'ordre de 82 000 €, ainsi que des recettes supplémentaires de l'ordre de 80 000 €.

En parallèle à la définition de ce plan préventif de redressement, l'association a sollicité Rhône développement initiative qui porte le dispositif local d'accompagnement du Rhône, en vue d'un accompagnement sur mesure et de conseils dans sa dynamique de changement et sur des thématiques ciblées (projet et stratégie, modèle économique et gestion financière, gouvernance et organisation interne ou encore développement des partenariats).

La Métropole s'inscrit favorablement dans cette démarche de redressement. Son soutien sera conditionné par la mise en œuvre effective du plan préventif de redressement élaboré par l'association en lien avec ses financeurs, notamment en matière de priorisation des actions et de renforcement du modèle économique. Par ailleurs, la contribution de la Métropole devra s'inscrire dans un soutien conjoint avec la Ville de Lyon, qui prévoit d'ores et déjà une aide de 50 000 € soumise à l'approbation du Conseil municipal du 25 septembre 2025 et celle des chambres consulaires, dont les modalités de soutien sont en voie d'être arrêtées.

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan préventif de redressement de sa situation financière pour l'année 2025.

Il est précisé que, dans le contexte précité, la présente subvention de fonctionnement ne peut venir en comblement du passif de l'association, mais a vocation à soutenir les actions de redressement permettant le maintien de son activité ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu la proposition d'amendement déposée par les groupes La Métro Positive, Synergies Élus et Citoyens et Inventer la Métropole de demain ;

DELIBERE

1° - Rejette la proposition d'amendement déposée par les groupes La Métro Positive, Synergies Élus et Citoyens et Inventer la Métropole de demain.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association My Presqu'île dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan préventif de redressement de sa situation financière sur la période 2025-2026,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association My Presqu'île définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La somme à payer en fonctionnement, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339600-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025